

MAIRIE d'AURONS



ARRÊTÉ N°29/2024

OBJET : Restriction de la pratique du jeu de boules sur la place Maurice MERENDOL durant les Fêtes Votives sur la commune d'AURONS.

Le Maire de la commune d'AURONS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu :

- Pour la bonne organisation et le bon déroulement **des Fêtes Votives du vendredi 26 juillet au mardi 30 juillet 2024.**
- Pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-ville,

VU l'intérêt général,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La pratique du jeu de boules sur la place Maurice MERENDOL sera interdite :

Du vendredi 26 juillet 2024 à partir de 12h00 au mardi 30 juillet 2024 à 18h00

A l'exception de la finale du concours de boules des enfants, qui aura lieu dimanche 28 juillet en fin de matinée.

ARTICLE 2 :

Les différentes parties de boules durant cette période se dérouleront sur le terrain en face du local technique ainsi que sur les terrains de boules situés au dessus de la place Maurice MERENDOL.

ARTICLE 3 :

La commission " Culture, Loisirs & Festivités " est chargée de la mise en œuvre de la sécurité de la manifestation ; du respect des dispositions des articles 1 et 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 :

La brigade de gendarmerie de Lançon-Provence est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aurons, le 26 juillet 2024
Le Maire d'AURONS
André BERTERO

Destinataires :

- Gendarmerie de Lançon-Provence
- La commission " Culture, Loisirs & Festivités "

